



AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **10 juin 2025** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à **19 h 30**. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DEMANDE N° 25-07 : 2000, rue Léonard-De Vinci – Zone C-151

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'implantation d'un avant-toit sur la terrasse existante à 2 mètres de la limite latérale gauche du site, soit empiétant de 2 mètres dans la marge minimale prescrite plutôt que 0,61 mètre, tel que prévu au tableau 5.1 de l'article 5.1.1 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 429 398 du Cadastre du Québec.

DEMANDE N° 25-08 : 68-70, rue de l'Épervière – Zone H-140

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'implantation d'un vestibule de 2,8 mètres carrés (soit d'environ 2,27 mètres de profond le long du mur de droite par 1,22 mètre de large) à un minimum de 1,8 mètre de la limite latérale droite du lot plutôt que 3 mètres, tel qu'exigé à la grille des usages et des normes de la zone H-140, du *Règlement de zonage 1101*;

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 430 257 du Cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 26 mai 2025.

Nathalie Deschesnes, avocate
Greffière